

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

États financiers au 31 mars 2010

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 17
Renseignements supplémentaires	18



Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation Félix Hubert d'Hérelle au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons, à l'insuffisance des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux soldes de fonds.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits de dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Brossard, le 11 mai 2010

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

			2010	2009
	Fonds Maison	Fonds Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions et contributions (note 4)	831 386	171 474	1 002 860	1 015 143
Dons de sociétés	15 804		15 804	13 428
Dons de la Fondation Farha	5 378		5 378	6 659
Dons de particuliers	19 526		19 526	23 098
Hébergement et loyers	113 478	45 641	159 119	147 087
Repas des visiteurs	9 275		9 275	9 382
Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	1 435	2 198	3 633	466
Amortissement des apports reportés	7 086	21 529	28 615	27 606
Autres produits	8 197	1 050	9 247	7 607
	<u>1 011 565</u>	<u>241 892</u>	<u>1 253 457</u>	<u>1 250 476</u>
Charges				
Hébergement et soutien	779 141	29 326	808 467	709 842
Locaux	61 351	24 547	85 898	71 624
Administration	193 464	74 963	268 427	229 716
Intérêts sur la dette à long terme	36 292	57 910	94 202	101 968
Amortissement des immobilisations	34 674	53 778	88 452	86 766
	<u>1 104 922</u>	<u>240 524</u>	<u>1 345 446</u>	<u>1 199 916</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(93 357)</u>	<u>1 368</u>	<u>(91 989)</u>	<u>50 560</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Investis en Immobilisations		Non affectés		2010		2009	
	Fonds Maison	Fonds Studios	Affectés	Fonds Maison	Fonds Studios	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début								
Solde déjà établi	390 566	(6 850)	7 500	(78 385)	62 323	375 154	995 694	(671 100)
Modifications comptables (note 2)	(41 489)			128 687	(87 198)		(671 100)	
Soldes de fonds (négatifs) redressés	349 077	(6 850)	7 500	50 302	(24 875)	375 154	324 594	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(27 588)	(32 249)		(65 769)	33 617	(91 989)	50 560	
Investissement en immobilisations	19 043	52 464		(19 043)	(52 464)			
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	340 532	13 365	7 500	(34 510)	(43 722)	283 165	375 154	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(91 989)	50 560
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	88 452	86 766
Amortissement des apports reportés	(28 615)	(27 606)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	43 879	36 011
Rentrées nettes de fonds	<u>11 727</u>	<u>145 731</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	88 402	(88 402)
Immobilisations	(6 280)	(70 463)
Emprunt bancaire	(57 110)	(48 237)
Apports reportés afférents aux immobilisations	6 000	
Dette à long terme		80 519
Remboursement de dette à long terme	<u>(71 227)</u>	<u>(69 229)</u>
Sorties nettes de fonds	<u>(40 215)</u>	<u>(195 812)</u>
Diminution de l'encaisse	<u>(28 488)</u>	<u>(50 081)</u>
Encaisse au début	<u>47 214</u>	<u>97 295</u>
Encaisse à la fin	<u><u>18 726</u></u>	<u><u>47 214</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle


Bilan

au 31 mars 2010

			2010	2009
	Fonds Maison	Fonds Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	10 036	8 690	18 726	47 214
Dépôts à terme, 2 %				88 402
Débiteurs (note 6)	10 372	1 844	12 216	66 814
Frais payés d'avance	3 411	3 516	6 927	19 597
	<u>23 819</u>	<u>14 050</u>	<u>37 869</u>	<u>222 027</u>
Avances au fonds Studios, sans intérêt ni modalités d'encaissement	37 313			
Immobilisations (note 7)	965 178	1 861 076	2 826 254	2 888 887
	<u>1 026 310</u>	<u>1 875 126</u>	<u>2 864 123</u>	<u>3 110 914</u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Emprunt bancaire (note 8)	5 000		5 000	62 110
Créditeurs (note 9)	83 142	20 459	103 601	126 990
Versements sur la dette à long terme	19 296	54 608	73 904	71 610
	<u>107 438</u>	<u>75 067</u>	<u>182 505</u>	<u>260 710</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	87 880	628 042	715 922	718 998
Dus au fonds Maison, sans intérêt ni modalités de remboursement		37 313		
Dette à long terme (note 11)	517 470	1 165 061	1 682 531	1 756 052
	<u>712 788</u>	<u>1 905 483</u>	<u>2 580 958</u>	<u>2 735 760</u>
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	340 532	13 365	353 897	342 227
Affectés	7 500		7 500	7 500
Non affectés	(34 510)	(43 722)	(78 232)	25 427
	<u>313 522</u>	<u>(30 357)</u>	<u>283 165</u>	<u>375 154</u>
	<u>1 026 310</u>	<u>1 875 126</u>	<u>2 864 123</u>	<u>3 110 914</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


 Administrateur
 Richard Lalonde


 Administrateur

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'apporter de l'aide aux personnes atteintes du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Afin de se conformer aux critères de constatation du chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », l'organisme a modifié rétrospectivement la comptabilisation des charges refacturées par le fonds Maison au fonds Studios ainsi que la comptabilisation des immobilisations et a retraité les états financiers des exercices antérieurs. Ces modifications ont entraîné les impacts suivants :

	<u>\$</u>
Au 31 mars 2009	
Diminution des immobilisations	41 489
Diminution des créditeurs	41 489
Augmentation du solde de fonds non affectés – fonds Maison	128 687
Diminution du solde de fonds investis en immobilisations – fonds Maison	41 489
Diminution du solde de fonds non affectés – fonds Studios	87 198

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les soldes de fonds investis en immobilisations comme une composante distincte des soldes de fonds;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Les modifications couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les principales estimations ont trait à la détermination des charges à payer et à la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs détenus à des fins de transaction

L'encaisse et les dépôts à terme désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés et sont présentées au poste Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les produits de placements ne font pas l'objet d'affectations d'origine interne ni externe.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances, tandis que l'emprunt bancaire, les créditeurs et la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le fonds Maison présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion liés aux activités de la Maison.

Le fonds Studios présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion des appartements supervisés des studios.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits des fonds Maison et Studios lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise les produits de pensions des résidents sur une base mensuelle selon les prix établis et lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service est rendu et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants de pensions des résidents sont à payer le premier de chaque mois.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	40 ans
Système téléphonique	7 ans
Équipement médical et informatique	5 ans
Mobilier, agencements, literie et équipement de cuisine	10 ans

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'organisme est composé de deux fonds : le fonds Maison et le fonds Studios.

Le coût des activités de ces fonds se compose de différents frais, dont ceux relatifs aux ressources humaines et aux frais et fournitures de bureau, ainsi que d'autres charges de fonctionnement général directement rattachées à ces activités.

L'organisme ventile les charges de fonctionnement général liées aux activités d'administration présentées à l'état des résultats selon la clé de répartition suivante adaptée à chaque type de charges et utilisée avec constance année après année :

- Charges d'administration – salaires et charges sociales : en fonction du temps consacré aux activités.

4 - PRODUITS DE SUBVENTIONS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Fonds Maison		
Gouvernement provincial	<u>661 386</u>	<u>672 433</u>
Fonds Studios		
Gouvernement provincial	111 956	84 608
Municipal	<u>59 518</u>	<u>70 102</u>
	<u>171 474</u>	<u>154 710</u>
	<u>832 860</u>	<u>827 143</u>

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Débiteurs	54 598	302 024
Frais payés d'avance	12 670	(10 697)
Créditeurs	<u>(23 389)</u>	<u>(255 316)</u>
	<u>43 879</u>	<u>36 011</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités de fonctionnement se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Intérêts versés	94 414	100 298

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

6 - DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Fonds Maison		
Comptes clients	4 639	4 070
Taxes à la consommation à recevoir	5 649	29 398
Autres	84	4 415
	<u>10 372</u>	<u>37 883</u>
Fonds Studios		
Comptes clients	1 844	1 842
Taxes à la consommation à recevoir		27 089
	<u>1 844</u>	<u>28 931</u>
	<u>12 216</u>	<u>66 814</u>

7 - IMMOBILISATIONS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Fonds Maison			
Terrain	164 600		164 600
Bâtiment	916 536	180 972	735 564
Système téléphonique	21 743	21 743	
Équipement médical	11 008	9 994	1 014
Équipement informatique	40 144	28 208	11 936
Mobilier et agencements	72 747	24 096	48 651
Équipement de cuisine	16 584	13 171	3 413
	<u>1 243 362</u>	<u>278 184</u>	<u>965 178</u>
Fonds Studios			
Terrain	7 530		7 530
Bâtiment	1 897 758	94 888	1 802 870
Mobilier et literie	63 345	12 669	50 676
	<u>1 968 633</u>	<u>107 557</u>	<u>1 861 076</u>
	<u>3 211 995</u>	<u>385 741</u>	<u>2 826 254</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

7 - IMMOBILISATIONS (suite)

			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Fonds Maison			
Terrain	164 600		164 600
Bâtiment	916 331	158 062	758 269
Système téléphonique	21 743	21 743	
Équipement médical	11 008	8 979	2 029
Équipement informatique	36 694	24 117	12 577
Mobilier et agencements	51 836	17 867	33 969
Équipement de cuisine	15 332	12 743	2 589
	<u>1 217 544</u>	<u>243 511</u>	<u>974 033</u>
Fonds Studios			
Terrain	7 530		7 530
Bâtiment	1 897 758	47 444	1 850 314
Mobilier et literie	63 345	6 335	57 010
	<u>1 968 633</u>	<u>53 779</u>	<u>1 914 854</u>
	<u>3 186 177</u>	<u>297 290</u>	<u>2 888 887</u>

8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant maximum autorisé de 25 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3 % (5,25 %; 6 % en 2009) et est renouvelable en juillet 2010.

9 - CRÉDITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Fonds Maison		
Comptes fournisseurs et charges à payer	24 835	28 429
Salaires à payer	10 245	9 942
Vacances à payer	48 062	48 696
	<u>83 142</u>	<u>87 067</u>
Fonds Studios		
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 601	39 923
Taxes à la consommation à payer	7 858	
	<u>20 459</u>	<u>39 923</u>
	<u>103 601</u>	<u>126 990</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2010	2009
	\$	\$
Fonds Maison		
Subvention du gouvernement provincial		
Solde au début	54 056	59 618
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(5 562)	(5 562)
Solde à la fin	<u>48 494</u>	<u>54 056</u>
Subvention privée		
Solde au début	15 371	15 886
Montant encaissé au cours de l'exercice	6 000	
Reçu sous forme de fournitures	19 539	
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(1 524)	(515)
Solde à la fin	<u>39 386</u>	<u>15 371</u>
	<u>87 880</u>	<u>69 427</u>
Fonds Studios		
Subvention du gouvernement fédéral		
Solde au début	354 780	368 750
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(13 970)	(13 970)
Solde à la fin	<u>340 810</u>	<u>354 780</u>
Subvention municipale		
Solde au début	294 791	302 350
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(7 559)	(7 559)
Solde à la fin	<u>287 232</u>	<u>294 791</u>
	<u>628 042</u>	<u>649 571</u>
	<u>715 922</u>	<u>718 998</u>

11 - DETTE À LONG TERME

	Court terme	2010	2009
	\$	\$	\$
Fonds Maison			
Hypothèque immobilière de premier rang, garantie par le terrain et le bâtiment, 6,64 %, remboursable par versements mensuels de 1 574 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2012 (juste valeur 170 898 \$) (a)	7 912	168 423	175 860
Hypothèque immobilière de deuxième rang, garantie par le terrain et le bâtiment, 6,64 %, remboursable par versements mensuels de 3 015 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2012 (juste valeur 343 466 \$) (a)	11 384	368 343	379 669
	<u>19 296</u>	<u>536 766</u>	<u>555 529</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle
Notes complémentaires
 au 31 mars 2010

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>Court terme</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$	\$
Fonds Studios			
Hypothèque immobilière, garantie par le terrain et le bâtiment ainsi que par la Société d'habitation du Québec (SHQ), 4,7 %, remboursable par versements mensuels de 2 811 \$, capital et intérêts, échéant en février 2013 (juste valeur 479 565 \$) (a)	11 836	474 829	486 172
Hypothèque immobilière, garantie par le terrain et le bâtiment, 4,7 %, remboursable par versements mensuels de 6 403 \$, capital et intérêts, échéant en février 2013 (hypothèque entièrement remboursée par la SHQ) (juste valeur 749 409 \$) (a)	<u>42 772</u>	<u>744 840</u>	<u>785 961</u>
	<u>54 608</u>	<u>1 219 669</u>	<u>1 272 133</u>
Versements exigibles à court terme	73 904	73 904	71 610
	<u><u>1 682 531</u></u>	<u><u>1 756 052</u></u>	

(a) La juste valeur des hypothèques immobilières a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs prévus à des taux d'intérêt qui varient entre 4,55 % et 6,42 % qui représentent les taux dont l'organisme pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 73 904 \$ en 2011, à 573 815 \$ en 2012 et à 1 108 716 \$ en 2013.

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

Le risque de crédit de l'organisme provient principalement des comptes clients. Ces actifs financiers sont gérés et analysés par l'organisme afin de détecter toute moins-value. Au 31 mars 2010, la direction estime que le risque de crédit de l'organisme relatif à ces actifs financiers est faible.

L'encaisse et les dépôts à terme sont détenus dans des institutions financières reconnues. La direction de l'organisme considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à un taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse. L'organisme établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations et atteindre ses objectifs.

13 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme gère son capital, soit les soldes de fonds, principalement par le biais de subventions, de dons et de produits de pensions.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

14 - REDISTRIBUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Les charges relatives aux salaires et charges sociales totalisent 124 606 \$ (100 275 \$ en 2009) et présentées dans les charges d'administration sont ventilées entre les fonds comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Fonds Maison	81 311	42 018
Fonds Studios	43 295	58 257
	<u>124 606</u>	<u>100 275</u>

15 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

			2010	2009
	Maison	Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS				
Agence de la santé et des services sociaux – Montréal	661 386	35 121	696 507	672 433
Centraide	162 000		162 000	162 000
Fondation Farha	8 000		8 000	11 000
SHQ		76 835	76 835	84 608
Office municipal d'habitation		59 518	59 518	70 102
Contribution privée				15 000
	831 386	171 474	1 002 860	1 015 143
HÉBERGEMENT ET SOUTIEN				
Salaires et charges sociales	662 864	28 941	691 805	619 951
Nourriture	59 701		59 701	51 863
Fournitures	17 799	345	18 144	12 831
Formation et perfectionnement	11 242		11 242	1 824
Charges locatives	19 750		19 750	18 255
Transport des résidents	4 010	40	4 050	3 249
Entretien et réparations	3 775		3 775	1 869
	779 141	29 326	808 467	709 842
LOCAUX				
Énergie	20 960	6 785	27 745	31 665
Entretien et réparations	20 490		20 490	8 934
Assurances	11 310	5 165	16 475	12 571
Taxes et permis	8 591	12 597	21 188	18 454
	61 351	24 547	85 898	71 624
ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	123 886	42 390	166 276	148 705
Honoraires professionnels	14 660	3 193	17 853	22 669
Télécommunications	11 446	7 176	18 622	14 451
Assurances responsabilité	9 321		9 321	8 746
Entretien et réparations	5 758	20 057	25 815	8 675
Créances douteuses	100		100	1 203
Fournitures	17 006	1 630	18 636	7 870
Frais liés aux activités	234		234	91
Frais bancaires	3 307	109	3 416	3 952
Location d'équipement	3 341		3 341	3 516
Publicité et promotion	2 326		2 326	1 387
Autres charges	2 079	408	2 487	8 451
	193 464	74 963	268 427	229 716